



Intervention sur l'Initiative de Berne de
l'Ambassadeur Dominik Langenbacher, Délégué
au dialogue migratoire de l'Office fédéral des
réfugiés suisse, dans la revue annuelle du dialogue
international sur la migration

88^{ème} session du Conseil de l'Organisation
internationale pour les migrations (OIM)

Genève, 1^{er} décembre 2004

Point 5 de l'ordre du jour « Dialogue international sur la migration »

d) Revue annuelle : Le point sur une sélection de développements politiques et d'événements en 2004 ” – Initiatives mondiales

Le processus de l'Initiative de Berne vers le développement d'un agenda international pour la gestion des migrations

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres et des Etats observateurs du Conseil de l'OIM, Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole aujourd'hui afin de vous présenter les développements enregistrés cette année dans le cadre du processus de l'Initiative de Berne.

Conscient qu'une meilleure gestion des migrations se devait de passer par une coopération accrue entre les Etats, le Directeur Jean-Daniel Gerber de l'Office fédéral des réfugiés suisse avait lancé, en 2001, l'Initiative de Berne qui se voulait un processus de consultations allant dans cette direction.

Ce processus de consultations interétatiques a connu, en 2003, un intérêt grandissant. Quelques 80 représentants gouvernementaux, experts de la société civile et d'organisations internationales réunis à Berne, en Suisse, ont soutenu ce processus sur la voie d'un système de références appelé à faciliter la mise au point de mécanismes de gestion, de dialogue et de coopération dans le domaine des migrations. A cette occasion, il a été constaté que les Etats ne souhaitaient pas élaborer de normes juridiques contraignantes, mais bien plutôt inscrire la gestion des flux migratoires dans un cadre international reflétant des perceptions communes du phénomène migratoire et, se basant sur les vues des différentes régions du monde, des pratiques efficaces déjà adoptées par les gouvernements. A Berne, ce nouveau cadre de coopération gouvernemental a été développé dans un premier projet d'« Agenda international pour la gestion des migrations ». Le texte non contraignant de cet Agenda doit être considéré comme un instrument de travail apportant une aide aux autorités gouvernementales responsables de la migration en vue d'un

renforcement de la gestion de la migration, du dialogue migratoire et de la coopération internationale.

Dans la continuation de ce processus, une étape importante a été franchie cette année puisque le gouvernement suisse a organisé, avec le soutien et l'expertise du Département de politique et recherche en matière migratoire (MPR) de l'OIM qui assure le secrétariat de l'Initiative de Berne, une série de quatre consultations régionales permettant aux gouvernements intéressés d'étudier le document de base, d'en débattre dans une perspective plus ciblée et de contribuer par leur apport à sa finalisation.

Les Consultations régionales pour l'Afrique de l'Initiative de Berne ont permis de réunir du 25 au 26 mars 2004 à Addis Abeba, en Ethiopie, plus de 120 participants représentant notamment 40 pays qui ont discuté du concept général de l'Agenda international pour la gestion des migrations. Budapest, en Hongrie, a accueilli du 24 au 25 juin de cette année environ 80 spécialistes gouvernementaux et autres pour les Consultations régionales de l'Europe et de l'Asie centrale dont les conclusions soulignent principalement la force de l'Initiative de Berne comme complément aux efforts nationaux en vue de gérer au mieux la migration régionale. D'autres Consultations régionales pour l'Asie ont eu lieu à Guilin, en Chine, du 29 au 30 juillet dernier. Environ 60 représentants gouvernementaux et spécialistes ont relevé l'importance actuelle reconnue d'un dialogue mondial ciblé sur les questions internationales et régionales de la gestion de la migration. Terminant son tour du monde par des Consultations régionales pour les Amériques à Santiago du Chili, le processus de l'Initiative de Berne a rassemblé du 9 au 10 septembre 2004 une palette de participants représentant une vingtaine de gouvernements de cette région, qui ont surtout souligné l'importance de faciliter une migration légale protégeant les droits des migrants.

Validant la structure de l'Agenda, les experts présents aux Consultations régionales ont réfléchi sur la meilleure façon de travailler ensemble pour réduire les impacts négatifs de la migration et en maximaliser ses bénéfices. Laissez-moi énumérer quelques conclusions qui nous sont parvenues des divers régions.

En Afrique, les représentants ont par exemple souligné le besoin d'une approche gérée de la migration de main-d'œuvre, particulièrement au moyen d'accords bilatéraux ou régionaux répondant aux besoins du marché, ainsi que d'une meilleure information sur les voies légales de la migration et l'importance centrale du respect des droits humains fondamentaux des migrants. Ils ont, dans le même temps, insisté sur le fait qu'il faut trouver un juste équilibre entre les droits fondamentaux des individus et les droits souverains de tout Etat.

En Asie, les participants ont souligné le rôle primordial de la coopération entre les Etats afin de relever de manière efficace et globale les défis lancés et de poser les bases des nouvelles migrations dans le contexte actuel de la mondialisation. Il était aussi remarqué que les migrations étant une question complexe, à l'échelle nationale, il était impératif d'impliquer tous les ministères dans l'élaboration de politiques en matière de migrations et leur mise en place -- justice, police, développement, travail, commerce et santé, pour n'en citer que quelques-uns. Ils ont aussi insisté sur le besoin d'obtenir un équilibre entre l'aide à l'immigration à des fins légitimes – plus particulièrement en matière de travail – de la réduction et du contrôle de l'immigration illégale, y compris les délits impliqués par celle-ci, à savoir toutes les formes de traite et de trafic des migrants et des êtres humains.

A Budapest, les délégués ont remarqué le potentiel positif d'une migration bien gérée, pour le pays d'origine aussi bien que pour le pays de destination, ainsi que pour les migrants eux-mêmes et leurs familles. Ils ont mis l'accent sur l'importance des mesures de réduction de la migration illégale et de lutte contre la traite et l'introduction clandestine de migrants. Ils ont en plus reconnu la nécessité de faire le lien entre la migration et les domaines politiques qui lui sont liés, comme le commerce, l'environnement, la santé, sans chercher à résoudre ces problèmes dans le cadre d'un forum consacré à la migration et ils ont souligné l'importance de l'intégration sociale, culturelle et économique, notamment en vue de réduire la portée du racisme et de la xénophobie.

Au Chili, le besoin d'une approche maîtrisée de la migration, à l'échelon régional, national et global, était identifiés. Les délégués ont aussi mis en lumière le besoin de recherches et de données ciblées dans le développement d'une politique migratoire,

et la nécessité de partager et de diffuser largement ces informations. Il convient de noter en particulier la longue expérience de gestion des migrations et de coopération acquise dans cette région qui attache beaucoup d'importance à l'inclusion de la société civile en tant qu'élément clé de la migration. En trouvant un équilibre approprié entre facilitation et contrôle, la protection des droits des migrants est d'une importance capitale..

Fort des résultats de ces quatre Consultations régionales, je voudrais profiter ici, Madame la Présidente, de l'occasion qui m'est donnée pour remercier MPR de l'OIM pour son effort, comme Secrétariat de l'Initiative de Berne, à l'organisation de ces fructueuses manifestations. Je ne manquerai pas également de féliciter les participants à ces consultations, notamment hauts agents gouvernementaux, qui ont travaillé activement à l'élaboration d'une nouvelle vision de la gestion des migrations. Les réflexions apportées à ces différentes occasions nous ont permis de rédiger la version révisée de l'Agenda international pour la gestion des migrations

Les conclusions de ces Consultations régionales ont confirmé au gouvernement suisse la nécessité de renforcer le dialogue international comme élément clé d'une gestion efficace de la migration. Le monde évolue rapidement et les Etats souverains se doivent de prendre en compte les nouvelles données. Une des réflexions essentielles que l'on retrouve lors de chaque Consultation régionale de l'Initiative de Berne nous indique qu'aucun Etat au monde ne peut plus être considéré de nos jours exclusivement comme un pays d'origine, de transit ou de destination, chaque pays étant touché par ces différents flux à la fois.

Des travaux résultant de ces consultations, je voudrais relever deux points qui m'ont paru ressortir de toutes les discussions dans quelque région que ce soit et qui devraient guider nos pas dans le futur :

- Les participants à ces consultations ont apporté un fort soutien au processus de l'Initiative de Berne, considérant celui-ci comme une opportunité d'instaurer un dialogue global sur la nécessité de gérer efficacement la migration internationale en tenant compte des particularités régionales et nationales et de l'importance d'une coopération internationale plus forte.

- Ces mêmes participants recommandent l'adoption d'un cadre multilatéral non contraignant sous la forme de l'Agenda international pour la gestion des migrations tel que présenté.

Les quatre Consultations régionales qui ont eu lieu en cette année 2004 ont permis aux représentants d'un nombre important de gouvernements du monde entier d'étudier de manière approfondie le processus lancé en 2001 et ses résultats récents dans une perspective régionale permettant d'assurer à l'Agenda international pour la gestion des migrations une représentativité forte et crédible qui sert les intérêts des gouvernements du monde entier.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans deux semaines, l'Initiative de Berne entrera dans une phase essentielle de son existence. Les résultats des Consultations régionales nous ont guidé dans la préparation de la Seconde Conférence internationale sur les migrations – Berne II qui aura lieu en Suisse, à Berne, les 16 et 17 décembre. La Confédération suisse a déjà envoyé ses invitations à plus de 150 gouvernements et aura le plaisir de recevoir leurs représentants à cette occasion afin que les autorités migratoires puissent recommander l'usage de l'Agenda international pour la gestion des migrations comme système de référence et outil de travail dans la gestion, le dialogue et la coopération migratoire nationale, régionale et globale. Cette conférence devrait également être le lieu d'une discussion sur les développements futurs du processus de l'Initiative de Berne dont une poursuite de ses travaux a déjà été appelée de leurs vœux par de nombreux gouvernements. Dans ce contexte, il s'agira également de recommander la mise à disposition de cet Agenda à la Commission Mondiale sur les Migrations Internationales (CMMI) comme une contribution importante au rapport qu'elle remettra en été 2005 au Secrétaire général des Nations Unis, M. Kofi Annan. C'est évident que l'IB s'adresse en particulier aux autorités gouvernementales de la migration, tandis que la CMMI s'adresse à tous les acteurs concernés par les défis de la migration internationale et s'occupe de gouvernance plutôt que de gestion. D'autres discussions substantielles et d'intérêt commun pour les participants au processus de l'Initiative de Berne seront aussi à l'ordre du jour.

Pour toutes celles et tous ceux qui n'auraient pas encore pris connaissance du projet de texte de l'Agenda, je vous propose de vous tourner vers le fond de la salle où vous pouvez en obtenir la version discutée dans les Consultations régionales avec l'ordre du jour provisoire de la Conférence Berne II. La version finalisée résultant de ces Consultations avec le projet du résumé du Président est à disposition sur le site Internet indiqué sur un supplément également en fond de salle. La délégation suisse à ce Conseil de l'OIM se tient à la disposition des personnes intéressées à obtenir des explications complémentaires. J'invite aussi tous les gouvernements qui ne sont pas encore enregistré pour la Conférence Berne II de contacter l'office fédérale des réfugiés pour faire part de leur désir de participer. »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres et des Etats observateurs du Conseil de l'OIM, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

